

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL922

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

I. - A l'alinéa 32, après les mots :

« à la »,

les mots :

« demande de ».

II. - En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« sur sa demande, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.